

## charges impayé d'une sci!

## Par stef81, le 16/01/2012 à 18:15

bonjours je viens vers vous pour un problème de charges impayés par une SCI qui dure depuis des années. Avec un syndic incompétent ou laxiste, on se retrouve avec une dette de plus de 9 000 euros. Des procédures ont été engagées mais force est de constater qu'elles n'ont jamais abouties. Aujourd'hui, les loyers sont saisis par huissier mais les charges de notre copropriété restent impayés et s'accumulent, ce qui met en difficulté les copmte et la trésorerie.

Face à cette situation critique, le syndic veut que chaque copropriétaire paye au prorata des quantièmes sa part de dette de la SCI pour rétablir les compte au nom du principe de solidarité

Face à cette situation critique, j'aimerai savoir si le syndic peut nous contraindre légalement à nous subtituer a un copropriétaire défaillant et de mauvaise foi.

Comment et par quelle procédure peut on le containdre a payer sa dette ? Récuperer les impayés en saisissant les murs et les vendree par voie judiciaire ?

Merci de nous éclairer sur une situation qui devient grave

## Par P.M., le 16/01/2012 à 18:29

Bonjour,

Vous avez dû vous tromper de forum car celui-ci à pour thème le Droit du travail et votre sujet ne le concerne pas...

## Par stef81, le 16/01/2012 à 18:39

desoler je ne comprend pas je suis classé dans la bonne categorie cordialment